

DECISION DU PRESIDENT
20 juillet 2022

DECISION MP2022-07-025 : CONSULTATION MARCHES DE TRAVAUX POUR L'ANCIEN COUVENT DES URSULINES DE GUINGAMP : RESTRUCTURATION EXTERIEURE, AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CONFERENCE DANS L'ANCIENNE CHAPELLE ET CREATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL POUR LE SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – LOTS 15 et 16

Une consultation pour des travaux relatifs à la restructuration extérieure, l'aménagement d'une salle de conférence dans l'ancienne chapelle ainsi que la création d'un espace d'accueil pour le siège de la communauté d'Agglomération, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 28 janvier 2022, dans un journal d'annonces légales le 28 janvier 2022 et sur les plateformes spécialisées du Moniteur et de Marchés Online le 29 janvier 2022. Au cours de cette procédure, plusieurs lots se sont avérés infructueux ou sans suite, dont les lots 13, 14, 15 et 16. Conformément à la décision MP2022-03-007 du 29 mars 2022, une relance a été effectuée sur le profil d'acheteur le 2 mai 2022, dans un journal d'annonces légales le 2 mai 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'exécution des marchés des lots 4, 13, 14 et 17 comporte une clause d'insertion par l'activité économique en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique.

La consultation donnera lieu à des marchés ordinaires de travaux.

La date de remise des offres était fixée au 31 mai 2022 à 12h.

L'opération est estimée par les maîtres d'œuvres : Dominique Bonnot Architecte et SABA Architectes, à 1 805 000 € HT. La consultation est allotie en 18 lots.

La présente décision concerne les lots n° 15 et 16 ci-dessous :

Lot	Estimation € HT actualisée février 2022	Nombre d'offres reçues
Lot n°15 A et C : Menuiseries extérieures bois	47 065 € HT	2
Lot n°16 B et C : Ascenseur - Monte-personnes	70 797 € HT	1

Vu l'avis de la Commission MAPA réunie le 12 juillet 2022,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- D'attribuer les marchés aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des soumissionnaires désignés ci-après :

Lot n°15 A et C : Menuiseries extérieures bois	Montant 74 175,83 € HT, soit 89 010,99 € TTC		
ATELIERS DLB	18 Bd Lippmann	29 850	GOUESNOU
Lot n°16 B et C : Ascenseur - Monte-personnes	Montant 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC		
GREEN DISTRIBUTION	ZAC D'ORSON 26 Rue du Passavent	35 770	VERN SUR SEICHE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

